

Communiqué de presse

Nicox : Amendement de l'emprunt obligataire avec Kreos permettant une plus grande flexibilité financière en 2021

29 janvier 2021 – diffusion à 7h30
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui avoir amendé l'accord de financement obligataire avec Kreos Capital pour introduire une période supplémentaire d'une année, à compter du 1^{er} février 2021, durant laquelle le remboursement sera limité aux seuls intérêts portant sur le principal restant dû et pour étendre la durée du prêt de 6 mois jusqu'en juillet 2024. Cette période d'une année pendant laquelle seuls les intérêts seront payés apportera une flexibilité financière supplémentaire d'environ €5,5 millions pour financer les activités de développement prévues en 2021. Le taux d'intérêt des obligations reste inchangé en conséquence de cet amendement. Nicox a attribué à Kreos 100 000 bons permettant de souscrire 100 000 actions Nicox, représentant environ 0,27% du capital de la Société.

Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox, a déclaré : *“L'amendement de l'emprunt obligataire avec Kreos Capital donne à Nicox une plus grande flexibilité financière pour ses programmes prometteurs à un stade avancé de développement. Le recrutement des patients se poursuit dans quatre études cliniques de stade avancé, dont l'une est conduite par notre partenaire chinois Ocumension. Des étapes importantes sont attendues dans ces programmes au cours des 12 à 18 prochains mois, notamment les premiers résultats cliniques pour nos deux actifs majeurs, le NCX 470 et le NCX 4251.”*

Au 1^{er} février 2021, le capital restant dû au titre de l'emprunt obligataire conclu avec Kreos Capital en janvier 2019 sera de €16,1 millions. En vertu de l'amendement annoncé ce jour, le remboursement du capital reprendra le 1^{er} février 2022, et l'emprunt sera entièrement remboursé en juillet 2024. Les informations relatives à l'emprunt obligataire sont disponibles dans les communiqués de presse du 25 janvier 2019 - https://www.nicox.com/assets/files/FR- Kreos-PR_201901.pdf et du 10 octobre 2019 - https://www.nicox.com/assets/files/FR- Kreos-amendment2_PR_20191010.pdf.

Nicox a également contracté, en août 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, deux prêts garantis par l'Etat avec la Société Générale et le LCL, d'un montant de €2 millions.

Information sur les bons de souscription d'actions

Kreos a reçu 100 000 bons de souscription d'actions, chacun donnant le droit de souscrire une action Nicox au prix d'exercice de €4,23 fixé conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2020. Les bons de souscription d'actions sont exerçables immédiatement et pendant une période de 5 ans. Aucune restriction spécifique n'est applicable à l'exercice de ces bons. Les actions obtenues par l'exercice des bons seront des actions ordinaires de Nicox cotées sur Euronext Paris.

L'exercice de ces bons de souscription n'entraînerait pas de dilution significative pour les actionnaires existants.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de prostaglandine donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour les épisodes aigus de blépharite. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA® dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIAE™ dans la conjonctivite allergique. ZERVIAE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à EyeVance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité d'Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps ; Mnémo : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : www.nicox.com.

A propos de Kreos Capital

Kreos Capital est un fournisseur leader de financement de croissance en Europe et en Israël pour les sociétés avec un chiffre d'affaires pouvant atteindre €300 millions. Depuis 1998, Kreos, en tant que pionnier dans le financement de croissance en Europe et en Israël, a réalisé 540 opérations et engagé plus de €2,3 milliards dans 15 pays. Kreos s'attache à apporter un soutien aux équipes de direction et à leurs actionnaires au travers de structures de financement flexibles adaptées à toutes les étapes de développement des sociétés afin de satisfaire les besoins de capital de croissance, de fonds de roulement, de financements d'acquisitions, de rachats sur le marché intermédiaire à des taux plus bas, de stratégies de consolidation, de refinancements bancaires ainsi que de financements avant et après introduction en bourse. Le dernier fonds de Kreos, Kreos VI d'un montant de €700 millions, a été lancé en janvier 2019. L'équipe mondiale de Kreos dispose d'une grande expérience du financement, de la gestion et des investissements en couvrant les marchés en Europe et en Israël depuis ses bureaux de Londres, Tel Aviv, Berlin et Stockholm.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Hugo Solvet	Paris, France
Cantor Fitzgerald	Louise Chen	New York, Etats-Unis
Edison Investment Research	Pooya Hemami	Londres, Royaume-Uni
H.C. Wainwright & Co	Yi Chen	New York, Etats-Unis.
Kepler Cheuvreux	Damien Choplain	Paris, France



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer
& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Relations Investisseurs et Media
Etats-Unis & Europe
LifeSci Advisors, LLC
Mary-Ann Chang
T +44 7483 284 853
mchang@lifesciadvisors.com

Relations Media
France
LifeSci Advisors, LLC
Sophie Baumont
M +33 (0)6 27 74 74 49
sophie@lifesciadvisors.com

Enoncés prospectifs

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport financier annuel et rapport de gestion 2019 qui a été déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020 et qui est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et repris au chapitre 4 du rapport semestriel financier au 30 juin 2020 est également disponible sur le site de Nicox.

Nicox S.A.

Drakkar 2
Bât D, 2405 route des Dolines
CS 10313, Sophia Antipolis



06560 Valbonne, France
T +33 (0)4 97 24 53 00
F +33 (0)4 97 24 53 99